QUATRESOU
SARL au capital de 10 850 000 €
Avenue de la Maine
Centre commercial Hyper U
LES HERBIERS (Vendée)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL
DECISION DES ASSOCIES DU 26 MAI 2012 – PREMIERE DECISION

GROUPE Y - BOISSEAU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS
52, rue Jacques-Yves-Cousteau – Bât. A
85000 LA ROCHE SUR YON

FITECO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS
18, rue de la Grève – BP 70009
41101 VENDOME CEDEX

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 223-34 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

La réalisation de cette réduction de capital a pour objectif de permettre à la société QUATRESOU de remplir les conditions légales préalables à sa transformation en société par actions simplifiée notamment en ce qui concerne le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

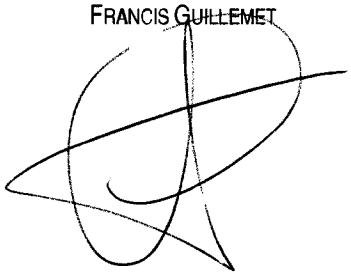
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, non encore approuvés par l'assemblée générale, font apparaître une perte de 74 387,- €. Il vous est proposé de réduire le capital d'un montant de 85 000 € par affectation de la même somme au compte «réserve spéciale indisponible provenant de la réduction de capital» et réduction du nombre de parts sociales au moyen de l'annulation de 8 500 parts sociales.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à prendre connaissance du projet de réduction du capital, ainsi qu'à vérifier que la réduction du capital envisagée ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduire le capital de votre société pour le ramener de 10 850 000 € à 10 765 000 €.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Vendôme
le 10 mai 2012
Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
FRANCIS GUILLEMET



FITECO
BENOIT JANVIER

